



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1740

Groupe scolaire Berthelot et Groupe scolaire Herriot - Raccordements au chauffage urbain - Opérations n° 07007001 et n° 08005004 - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1740 - GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT ET GROUPE SCOLAIRE HERRIOT - RACCORDEMENTS AU CHAUFFAGE URBAIN - OPERATIONS N° 07007001 ET N° 08005004 - LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Tous arrondissements Bâtiments - Raccordement réseau chaleur 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de la « Conservation du patrimoine 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

Les opérations de raccordement au chauffage urbain répondent à des objectifs multiples :

- mettre à niveau les installations existantes, et fiabiliser les conditions d'exploitation ;
- minimiser le risque de pannes ;
- mettre à la disposition des occupants des installations plus confortables ;
- limiter les coûts de fonctionnement par des installations techniques plus fiables et plus performantes ;
- diminuer la pollution urbaine et la production de gaz à effet de serre des bâtiments de la Ville de Lyon.

Le programme détaillé et pluriannuel de ces raccordements au chauffage urbain est tenu à jour grâce à une concertation permanente entre les services assurant l'entretien, la gestion et la rénovation des installations, et les occupants des bâtiments.

Le groupe scolaire Berthelot est situé 19 Avenue Berthelot, à Lyon 7^{ème}. Les travaux de raccordement au chauffage urbain consistent en la création d'une sous-station de chauffage urbain et la rénovation complète des pompes secondaires et de la régulation du site.

Au terme des études de faisabilité, l'opération de raccordement au chauffage urbain du groupe scolaire Berthelot n° 07007001 est estimée à 300 000 € (dont 20 000 € d'études). Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20006.

Le groupe scolaire Herriot est situé 157 rue Bataille, à Lyon 8^{ème}. Les travaux de raccordement au chauffage urbain consistent en la création d'une sous-station de chauffage urbain et la rénovation complète des pompes secondaires et de la régulation du site.

Au terme des études de faisabilité, l'opération de raccordement au chauffage urbain du groupe scolaire Herriot n° 08005004 est estimée à 350 000 € (dont 20 000 € d'études).

Elle sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20006.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée en interne par la Direction de la construction.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de ces opérations seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 07007001 « Groupe scolaire Berthelot - Raccordement au chauffage urbain » et n° 08005004 « Groupe scolaire Herriot - Raccordement au chauffage urbain » est approuvé. Elles seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 20006, AP n° 2021-1, opérations n° 07007001 et n° 08005004 -, et imputées sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition des échéanciers prévisionnels suivants, susceptibles de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Pour l'opération n° 07007001 :

- 2022 : 280 000 €;
- 2023 : 20 000 €

- Pour l'opération n° 08005004 :

- 2022 : 280 000 €;
- 2023 : 70 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET